

Paris, le 4 juillet 2012



Lancement du Fonds Ecotechnologies

Lancement du fonds commun de placement à risque, FCPR Ecotechnologies, à destination des PME innovantes dédiées aux technologies vertes. Doté de 150 millions d'euros dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme d'Investissement d'Avenir confiées à l'ADEME, ce fonds est géré par CDC Entreprises, filiale de la Caisse des Dépôts.

Le FCPR Ecotechnologies investira des montants de 1 à 10 millions d'euros, en recherchant systématiquement un co-investissement pari passu avec des acteurs privés, dans une logique d'investisseur avisé. Le fonds s'appuie sur l'expertise technico-économique de l'ADEME qui évalue et présélectionne les projets candidats. Le fonds vise des opérations en fonds propres et quasi fonds propres, pour des prises de participation minoritaires, dans des PME innovantes, principalement établies en France et non cotées.

Les secteurs d'intervention du fonds Ecotechnologies relèvent des quatre programmes Investissements d'Avenir gérés par l'ADEME :

- (i) énergies renouvelables décarbonées et chimie verte : énergies renouvelables, bioressources, ainsi que thématiques liées aux enjeux énergétiques : bâtiments, stockage de l'énergie, hydrogène, CO₂ et production ;
- (ii) réseaux électriques intelligents ou *smart grids* ;
- (iii) économie circulaire, à savoir la valorisation des déchets, la dépollution des sites et des sédiments, l'éco-conception et l'écologie industrielle ;
- (iv) véhicule du futur : véhicules routiers, ferroviaires, maritimes et fluvial ainsi que mobilité des personnes et des marchandises.

Les thématiques du Fonds Ecotechnologies sont décrites plus précisément dans les appels à manifestations d'intérêt (AMI) lancés par l'ADEME et accessibles depuis son site Internet. Dans le cadre de la Convention entre l'Etat, l'ADEME, et la Caisse des Dépôts¹, CDC Entreprises est la société de gestion du FCPR Ecotechnologies, souscrit par la Caisse des Dépôts.

Le Fonds Ecotechnologies répond à une problématique constatée dans le domaine des technologies vertes : malgré un fort besoin d'innovation, de nombreuses petites et moyennes entreprises ne parviennent pas à financer leur croissance et à accroître leurs fonds propres pour se développer, en particulier lors de passage aux phases industrielles. Le Fonds Ecotechnologies vient ainsi combler un vide entre les financements en amorçage et en capital développement.

¹ Convention portant avenant aux conventions de mise en œuvre des actions du PIA, Programme Investissements d'Avenir, confiées à l'ADEME, signée le 9 mai 2012 et publiée au J.O.R.F. du 12 mai 2012.

A propos de la Caisse des Dépôts

L'Etat a confié au groupe Caisse des Dépôts la gestion de 6,5 milliards d'euros pour mettre en œuvre 10 actions du Programme d'Investissements d'Avenir. Le Groupe est également sous-opérateur de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour l'action Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) dotée de 900 millions d'euros. Ces actions recourent les priorités stratégiques définies dans le plan « Élan 2020 » du groupe Caisse des Dépôts : les universités et l'économie de la connaissance, les entreprises, avec le soutien au financement des PME, le logement et la ville, et le développement durable.

La mise en œuvre du Programme mobilise au sein du Groupe des compétences et des métiers très divers (investisseur avec la Direction du développement territorial et du réseau et CDC Entreprises, aménageur avec la Direction du développement territorial et du réseau, prêteur avec la Direction des fonds d'épargne), ainsi qu'une palette d'outils d'intervention (prises de participation, prêts, subventions, avances remboursables).

caissedesdepots.fr

A propos de CDC Entreprises

CDC Entreprises, société de gestion agréée par l'AMF, est contrôlée par la Caisse des Dépôts. Elle est en charge de la gestion du programme public de financement en fonds propres des PME croissance, FSI France Investissement, et des missions d'intérêt général du groupe Caisse des Dépôts dans le domaine du capital investissement pour les PME. A ce titre, CDC Entreprises gère les investissements de la Caisse des Dépôts et du FSI qui est son premier souscripteur. Elle se voit également confier des capitaux par des partenaires publics ou privés, financiers et industriels. CDC Entreprises gère ainsi pour le compte de l'Etat, le Fonds National d'Amorçage et le volet PME du Fonds national pour la Société Numérique, dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

CDC Entreprises intervient directement et indirectement, dans des entreprises, de l'amorçage technologique aux petites transmissions, au niveau national et régional. Elle a pour mission de favoriser l'émergence de PME et d'ETI de croissance en renforçant leurs fonds propres et en accompagnant leur développement. CDC Entreprises intervient aux conditions de marché, en recherchant des niveaux d'efficacité, de liquidité et de rentabilité qui lui permettent d'exercer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés. Elle a adopté une démarche d'investisseur responsable de long terme.

CDC Entreprises compte, fin 2011, 3000 entreprises en portefeuille par l'intermédiaire des 257 fonds qu'elle gère ou qu'elle finance, parmi lesquels 84 fonds régionaux.

cdcentreprises.fr

A propos de l'ADEME :

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ademe.fr

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts – Alexis Nugues : 01 58 50 31 93

CDC Entreprises – Nathalie Police : 01 58 50 73 02

ADEME – Service presse : 01 49 09 27 47 – ademepresse@tbwa-corporate.com